

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°026/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux GC TELECOM – travaux pour déploiement de la Fibre – pour AXIANS et ses sous-traitants

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux GC TELECOM – travaux pour déploiement de la Fibre – pour AXIANS et ses sous-traitants sur l'avenue de la Gare,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée manuellement et la chaussée sera rétrécie par empiètement avec une largeur de voie maintenue de 3 m et basculement de la circulation sur chaussée opposée sur l'avenue de la Gare à partir du lundi 03 Mai 2021 pour 60 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il sera interdit à tout véhicule d'effectuer des dépassements et la vitesse sera limitée à 30 km/h. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux au moins 10 jours avant.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 20 avril 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

